

Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



HSBC Asset Management

3. Notre approche de l'engagement actionnarial lié aux fonds et au niveau du système

Engagement actionnarial lié aux fonds

Le cas échéant, l'engagement actionnarial lié aux fonds peut servir les objectifs de développement durable de certains portefeuilles dans notre gamme de produits d'investissement durable. Les actions menées dans le cadre de l'engagement actionnarial lié aux fonds sont ajoutées à notre liste prioritaire.

Certains fonds labellisés durables, tels que ceux qui bénéficient du label ISR de l'État français et du cadre britannique des *Sustainability Disclosure Requirements* (SDR), peuvent être tenus de se conformer aux réglementations locales en matière de dialogue et de remontée d'informations.

Engagement actionnarial au niveau du système financier

Nous pouvons participer à des activités d'engagement actionnarial systémique, afin de gérer les risques et les opportunités affectant le marché ou le système financier au sens large, lorsque cela est pertinent pour les portefeuilles de nos clients et conforme aux exigences légales applicables.

Le fait de participer à des initiatives sectorielles nous permet d'accéder à des recherches, des ressources, des connaissances et une expertise précieuses que nous pouvons exploiter au besoin, ce qui améliore notre efficacité. Qui plus est, ce type d'interactions renforce notre voix en tant qu'investisseur minoritaire, ce qui, en fin de compte, crée une plus grande valeur pour nos clients. Il peut s'agir d'initiatives sectorielles avec d'autres gestionnaires et propriétaires d'actifs, comme de la participation à l'élaboration des politiques publiques, ou encore de collaborations avec des fournisseurs d'indices, des prestataires de services et d'autres parties prenantes, le cas échéant.

Nous cherchons à identifier les opportunités d'échanges avec les régulateurs, les gouvernements ou les autorités monétaires, principalement par le biais de nos adhésions à des associations sectorielles ou de finance durable, afin de présenter nos points de vue sur l'élaboration des politiques. Notre engagement auprès des régulateurs passe notamment par des réponses aux consultations sectorielles sur les pratiques de développement durable, y compris les cadres de développement durable, la publication d'informations ou les normes en matière de garantie à apporter.

S'agissant des décisions d'investissement et de vote, HSBC Asset Management agit en toute indépendance. Nous ne coordonnons pas nos décisions d'investissement ou de vote avec les membres d'un quelconque organisme de représentation de l'industrie.



Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026

